

Tarifs scolarité 2022-23

RÈGLEMENT FINANCIER

Pour garantir la place de
votre enfant,
une avance de 20% de la
scolarité est exigée
avant le 31 /04/2022.

- Paiement à l'inscription : 250.000 fcfa + 20% du total des frais de scolarité.
- Paiement à la réinscription : 20% du total des frais de scolarité
- Escomptes pour paiement anticipé :
 - ✓ 10% si la scolarité est payée entièrement avant le 30/06/2022.
 - ✓ 5% si la scolarité est payée entièrement avant le 15/08/2022.
 - ✓ 5% pour le paiement en intégralité du transport 2022-23 avant le 31/07/2022.
- Des pénalités de retard de 10% sont exigées en cas de non-règlement à l'échéance.